

Paysage et végétal sont essentiels à la vie !



Depuis plusieurs années déjà, nous mettons en lumière les bienfaits du végétal. Pour aller plus loin, pour être encore plus proches des préoccupations des citoyens, nous devons nous associer à des

causes nationales comme la sauvegarde des pollinisateurs, avec la Semaine des fleurs pour les abeilles, la préservation du lien social par l'amélioration du cadre de vie des habitants et **l'indispensable rôle des infrastructures vertes pour la création de la ville de demain.**

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a souhaité **doter les élus d'un nouvel outil pratique d'aide à la rédaction de marchés** : « Du fleurissement aux infrastructures vertes, pour une commande publique raisonnée » ; je suis heureux que les professionnels du végétal y aient contribué en apportant leur expertise.

Car **le paysage est une affaire d'équipe et de compétences**, de métiers et de passions, aussi bien chez les maîtres d'ouvrage qu'au sein de la filière qui rassemble paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage, pépiniéristes.

Et c'est surtout une cause à défendre encore et toujours pour réaffirmer que paysage et végétal sont essentiels à la vie !

Benoît Ganem
Président de VAL'HOR

DES PROFESSIONNELS POUR MIEUX CONCEVOIR NOS VILLES !

Aménager un quartier, élaborer un réseau d'irrigation, végétaliser un lieu, entretenir un espace vert... Des savoir-faire propres aux professionnels du paysage et du végétal. En France, cette filière regroupe près de 34 000 entreprises et emploie plus de 110 000 personnes. Focus sur ses principaux acteurs.

Les paysagistes concepteurs : maîtres d'œuvre des aménagements extérieurs

Ils conseillent les collectivités dans leur stratégie territoriale et l'élaboration de leurs documents de planification : SCOT, PLU(i), ZAC, atlas, infrastructures... Ils agissent par ailleurs en maîtres d'œuvre des aménagements extérieurs, à toutes échelles : jardin, esplanade, infrastructure urbaine, quartier et d'autres éléments structurants de la ville. Ils transforment le programme du donneur d'ordres en une création répondant à des objectifs fonctionnels, sociaux, écologiques, esthétiques et culturels. Le titre de paysagiste concepteur est réglementé depuis le 1^{er} mai 2017.

Les entrepreneurs du paysage : metteurs en scène des espaces extérieurs

Ils donnent vie aux créations des concepteurs. Ils aménagent les espaces en utilisant les dernières technologies et en s'appuyant sur les

productions des horticulteurs et des pépiniéristes. Ils assurent aussi l'entretien du milieu vivant dans le respect de l'environnement. Les entrepreneurs du paysage recouvrent des métiers variés aux compétences pointues : spécialistes des parcs, aménageurs de terrains aquatiques, élagueurs, reboiseurs...

Les producteurs de végétaux : garants de la diversité végétale de nos villes

Ils fournissent la matière première indispensable à tout paysage. L'horticulteur produit des plantes en pots, à massif, des fleurs coupées et des bulbes. De son côté, le pépiniériste cultive les arbres, les arbustes, les arbres fruitiers et les plantes vivaces.

Premiers spécialistes du monde végétal, ils travaillent étroitement avec les paysagistes concepteurs et les entrepreneurs du paysage pour proposer la meilleure gamme d'essences, de formes, de couleurs et de senteurs.



LA FILIÈRE PAYSAGE EN FRANCE

2 820
paysagistes
concepteurs

3 610
producteurs

29 100
entreprises
du paysage

Source : Données 2014 à 2017 de AND et I+C pour FFP/FranceAgrimer/UNEP/VAL'HOR

DU FLEURISSEMENT AUX ESPACES VERTS

PASSER DU BEAU AU BIEN GRÂCE À UNE COMMANDE RAISONNÉE

La réussite d'un projet paysager tient en partie à la bonne définition des besoins. Suivant son organisation propre, la collectivité peut avoir recours ou non à des compétences internes. Néanmoins, les professionnels du paysage sont souvent indispensables à la bonne conception, à la réalisation et à l'entretien de l'aménagement.

Marchés de maîtrise d'œuvre

L'intervention d'un paysagiste concepteur, en tant que garant ou mandataire de l'aménagement, est utile si l'on veut éviter toute complication ou surcoût. Sa réflexion permet d'anticiper les difficultés liées à l'entretien : prise en compte des usages (promenade, rôle social, environnemental, fonctionnalité technique, infrastructure...), compréhension de l'existant, utilisation de matériaux limitant les interventions, choix de végétaux adaptés aux conditions pédo-climatiques. Il peut constituer une équipe pluridisciplinaire et accompagne le maître d'ouvrage tout au long du processus jusqu'à la réception du chantier.



> POINTS CLÉS

- > Se poser les bonnes questions en amont du projet d'aménagement avec le paysagiste concepteur : quelle fréquentation attendue ? Quel niveau d'entretien souhaité ? Quels moyens techniques, humains, financiers disponibles ? Quelle date de livraison prévue ?
- > Apprécier le coût de la prestation intellectuelle de l'équipe au regard de l'amélioration du projet, de l'aide apportée à la maîtrise d'ouvrage pour éclairer les choix, de l'accompagnement attentif et du contrôle des entreprises.

Marchés d'aménagement des espaces extérieurs

L'entreprise du paysage dispose d'expertises pointues : ouvrier paysagiste, conducteur de travaux, ingénieur en paysage. Elle aménage toutes les surfaces situées entre la route et les bâtiments dont le maître d'œuvre lui confie l'aménagement. Outre leurs compétences techniques, les entrepreneurs du paysage ont une connaissance fine du végétal et travaillent en concertation avec la maîtrise d'œuvre pour adapter le projet aux réalités du terrain.

> POINTS CLÉS

- > Recenser toutes les caractéristiques techniques du site (sols, ensoleillement...), les contraintes d'occupation de l'espace, de circulations piétonne et automobile.
- > Ne pas faire du prix le seul critère d'attribution de marché mais tenir compte aussi des valeurs techniques et des démarches socio-environnementales vertueuses.
- > Rédiger un CCTP (voir encadré), en s'appuyant sur les règles professionnelles du paysage.

RÈGLES D'OR POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE RAISONNÉE

- 1 Dans tout projet d'aménagement urbain, former une équipe pluridisciplinaire avec un paysagiste concepteur.
- 2 Prévoir systématiquement un budget suffisant pour assurer la qualité de l'aménagement paysager, tant en création qu'en maintenance.
- 3 Favoriser la séparation des lots « aménagements paysagers » des lots « bâtiments » ou VRD.
- 4 Faire appel à des entreprises qualifiées respectant les règles professionnelles et utiliser les leviers de la mise en concurrence pour des achats de végétaux produits localement.
- 5 Être attentif à ce que tous les acteurs travaillent en synergie tout au long des étapes de la commande et de la réalisation : élus/décideurs, services techniques, service des marchés, maître d'œuvre, entreprises.
- 6 Suivre le chantier rigoureusement.





DEMANDEZ LE GUIDE !

Retrouvez l'ensemble des informations et conseils pour réussir votre commande grâce au guide spécialement conçu par VAL'HOR en partenariat avec l'AMF : « Du fleurissement aux espaces verts : guide pour garantir une commande publique raisonnée »

> Disponible auprès de l'AMF et de VAL'HOR
www.amf.asso.fr
www.citeverte.com

Marchés de fourniture des végétaux

Le producteur de végétaux est le premier maillon de la chaîne dans un aménagement paysager. Il en fournit la composante essentielle. Il est donc conseillé de recourir à des pépiniéristes professionnels, notamment pour des raisons techniques, logistiques et sanitaires.

La fourniture de végétaux pour le paysage peut avoir lieu sous 3 formes :

- la fourniture simple de végétaux aux services espaces verts ;
- la fourniture de végétaux destinés à être plantés par une entreprise de paysage dans le cadre d'un marché public alloti comportant un lot fourniture de plantes et un lot plantation ;
- la fourniture de végétaux dans le cadre d'un marché de fourniture et plantation, non alloti. Soit l'entreprise de paysage se charge de l'achat, soit elle est en groupement avec un ou plusieurs producteurs.

> POINTS CLÉS

- > Les objectifs et les caractéristiques du site doivent conditionner la réflexion sur le type de palette végétale ainsi que les tailles à prévoir.
- > Vérifier la conformité des variétés, des tailles et de la qualité, exiger le marquage des arbres commandés chez le producteur, contrôler la prise en compte des besoins d'arrosage, s'assurer que les végétaux sont correctement manipulés.

Marchés d'entretien d'espaces verts

Obtenir une prestation de qualité, répondant aux attentes de la collectivité mais également aux nouvelles exigences environnementales : c'est l'enjeu des marchés d'entretien. Pour cela il faut raisonner sur un coût global, en laissant toute leur place aux critères techniques et RSE, et avoir recours à des professionnels qualifiés.

Un marché, le plus souvent pluriannuel, est recommandé pour encadrer l'entretien « classique » (arrosage, taille, etc.). Il peut s'accompagner de petits travaux d'amélioration ou de contribution aux opérations pédagogiques vers le public.

La prise en compte des enjeux en matière sociale et environnementale est importante dès le stade de la définition du besoin, car elle impactera les obligations et prescriptions inscrites dans le futur marché.



> POINTS CLÉS

- > Bien définir l'étendue de la prestation : espaces plantés mais aussi bordures et espaces non plantés.
- > Juger les offres sur des critères techniques, les qualifications et les performances RSE.
- > Contrôler et échanger régulièrement avec le prestataire pour bien caler les interventions, surtout en première année.

> BON À SAVOIR

Le cahier des charges techniques particulières (CCTP)

Il détaille l'ensemble des travaux à réaliser : terrassements, végétation en place à conserver, palette végétale à planter, mise en œuvre des surfaces minérales, détail des fournitures et du mobilier urbain... En paysage, il peut s'appuyer sur les règles professionnelles publiées par l'UNEP (Union nationale des entreprises du paysage) qui faciliteront la rédaction de parties telles que la qualité de la terre végétale et autres supports de culture, l'implantation du réseau d'arrosage, l'entretien des végétaux...

25 000 euros HT

C'est le seuil en dessous duquel la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence n'est plus obligatoire (MAPA), sous réserve de choix pertinents de la part de l'acheteur, d'une traçabilité garantie et d'une bonne connaissance du tissu concurrentiel, en évitant le recours systématique à la même entreprise.

Le sourcing

Fortement recommandé, le sourcing est l'action menée par l'acheteur pour identifier les prestataires et fournisseurs susceptibles de répondre à son besoin, avant le lancement du marché. Il doit être méthodique et organisé pour ne pas fausser la concurrence et respecter la transparence des procédures.

PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES FLEURS MELLIFÈRES

Alors que de plus en plus de collectivités s'engagent dans l'installation de ruches, d'hôtels à insectes et dans la mise en place d'outils pédagogiques en faveur de la biodiversité, il est important de préserver et d'augmenter les ressources alimentaires des pollinisateurs.



Indispensables aux abeilles et autres pollinisateurs, le nectar et le pollen sont contenus dans les fleurs dites « mellifères ». L'uniformisation des paysages et l'artificialisation des territoires ont contribué à diminuer la diversité de ces plantes ainsi que leur durée de vie. Dès lors, la survie des abeilles dépend en grande partie de notre capacité à protéger et à développer les espaces fleuris potentiels pour y intégrer des plantes mellifères : surfaces agricoles (cultures, bandes enherbées, jachères) mais également jardins particuliers et publics, abords des voies de circulation, surfaces gérées par les collectivités, zones industrielles et commerciales...

Impliquer tous les publics

Pour sensibiliser le grand public à cette cause, VAL'HOR a lancé la Semaine des fleurs pour les abeilles en juin dernier, en partenariat avec l'Observatoire français d'apiculture. Professionnels du végétal, distributeurs et commerçants se sont ainsi mobilisés durant une semaine pour

permettre à tous d'agir en faveur des pollinisateurs. Près de 100 000 sachets de graines de fleurs mellifères ont été distribués durant la Semaine. C'était aussi l'occasion pour les collectivités de prévoir des actions sur la thématique. **Rendez-vous pour la prochaine édition en juin 2018**



Un guide pour accompagner les collectivités locales dans le choix des plantes mellifères



À travers la « Liste des plantes attractives pour les abeilles », retrouvez une sélection de 200 végétaux mellifères. Ces derniers ont été choisis à partir de plusieurs critères tels que le type de plante ou la période de floraison, mais aussi leur disponibilité dans les circuits classiques de distribution et chez les horticulteurs et pépiniéristes.



Publié par FranceAgrimer et VAL'HOR grâce à de nombreux contributeurs scientifiques et techniques, il est disponible gratuitement sur www.valhor.fr.

À SAVOIR

Faisons baisser la température avec le végétal !

Les végétaux permettent de rafraîchir les rues de

0,5°C À 2°C !

- Les espaces végétaux agissent comme de véritables climatiseurs urbains. Un phénomène dû à l'évapotranspiration : en transpirant, les végétaux consomment une grande partie de l'énergie reçue par rayonnement solaire et rafraîchissent ainsi l'air ambiant.
- Les arbres permettent d'autre part de créer de l'ombre en ville, évitant au sol de stocker la chaleur.

Source : UNEP 2015. Guide Climat : les 5 propositions des entreprises du paysage aux décideurs. Sources des informations et conseils à retrouver sur www.lesentreprisesdupaysage.fr